

GARANTIE

Conditions générales de préservation du traitement

TABLE DES MATIÈRES

Instructions d'entretien

Résumé - Qu'est-ce qu'il faut faire et ne pas faire

Le processus de durcissement

Lavage & Séchage

Retraits contaminants

Inspections annuelles

Déclaration assurance

GARANTIE ET CONSEILS DU FABRICANT

1.0 Programme de garantie Ceramic Pro

2.0 Garantie des prestations & produits

3.0 Dommages causés par un accident

4.0 Faire une réclamation

5.0 Applicateur agréé Ceramic Pro

6.0 Limites de garantie

INSTRUCTION D'ENTRETIEN

Ceramic Pro est conçu pour protéger votre couche de vernis d'origine, pour fournir une protection accrue contre les éléments nocifs et pour conserver votre véhicule neuf le plus longtemps possible. Pour optimiser les effets de Ceramic Pro et garantir la pérennité de votre investissement, quelques opérations de maintenance élémentaires doivent être effectuées.

QUE FAIRE ET NE PAS FAIRE

FAIRE

Lavage à la haute pression en premier pour évacuer les saletés abrasives sur la surface de votre peinture.

Puis effectuer un lavage à la main avec une éponge en microfibre propre, douce et de qualité.

Qualité du Savon Ph neutre lubrifiant.

Lavage & séchage à l'ombre.

Essuyage avec une microfibre de qualité, propre

NE PAS FAIRE

Portique de lavage automatique à brosse.

Utiliser les brosses de lavage manuelle des centres haute pression self-service.

Laver au soleil.

Utiliser de la cire ou lustrant.

Utiliser des serviettes abrasives.

LE PROCESSUS DE DURCISSEMENT

Le temps de durcissement est de 2 à 3 semaines en fonction du traitement choisit et des conditions environnementales telles que l'humidité et de la température. Pendant ce temps, il faut éviter ce qui suit :

- Le véhicule ne doit subir aucun contact avec l'eau pendant une période de ces 3 semaines, au risque que le traitement ne soit que marqué par des points blancs.
- Eviter de garer la voiture sous un arbre, au risque d'avoir des fientes d'oiseaux, de la sève qui pourrait cuire au soleil.
- Si vous remarquez que votre voiture a des tâches d'eau, des fientes d'oiseaux, de la sève d'arbre, etc... au cours des deux premières semaines, retirez-le immédiatement suivant nos instructions de soins. Gardez à l'esprit que le revêtement est doux et est en phase de durcissement, lire les conseils de la section retraits contaminants.

1 ER LAVAGE

Votre premier lavage s'effectue dans le centre applicateur qui a posé le traitement, afin qu'il puisse inspecter que le processus de durcissement a bien été respecté. Ce service est compris dans la prestation initiale et obligatoire pour que la garantie prenne effet jusqu'à la prochaine inspection annuelle.

- Contrôle de l'état du traitement
- Lavage
- Séchage
- Certification du traitement

LAVAGE DANS UN CENTRE HAUTE PRESSION

Lavez votre véhicule à la haute pression eau chaude puis rincer de façon à bien évacuer le savon des zones de joints et rétroviseurs ... puis terminez sur le programme eau déminéralisé ou osmose, il est important que l'eau de rinçage dite sans traces ne comporte pas de calcaire au risque de marquer le traitement.

Attention au centre de lavage qui utilise des savons corrosif au Ph élevé, cela ne sert à rien et aurait un effet négatif important sur la longévité de votre traitement TOP COAT.

Ne jamais utiliser les brosses manuelles d'un lavage-auto, l'on ne peut pas savoir quel usage en aurait fait les clients précédents.

Ne sélectionnez pas l'option « cire de protection, lustrante etc... », cela est inutile et la cire ne se lie pas au revêtement.

Seul Ceramic Pro Top Coat, Sport, Care et Care+ sont les produits d'entretien recommandé pour booster l'effet hydrophobe. Demander à votre installateur local de vous l'appliquer lors de votre visite d'entretien annuelle.

Séchez votre voiture avec un système de soufflerie si le centre le propose, avec une microfibre de séchage propre et de qualité ou bien naturellement si l'eau est très bien déminéralisée aucune action particulière il n'y aura pas de traces.

LAVAGE AUTOMATIQUE ET LAVAGE À SEC

L'utilisation d'un lavage de voiture automatique avec des brosses et les prestations de lavage de carrosserie à sec annuleront la garantie Ceramic Pro.

LAVAGE ET SÉCHAGE DE SON VÉHICULE CHEZ SOI

Rincez votre véhicule avec un nettoyeur haute pression ou un tuyau d'eau afin de retirer le dépôt de saleté sur la surface.

Ceramic Pro est extrêmement lisse, cela signifie que la plupart des dépôts vont se dissoudre et être arrachés par l'effet d'auto-nettoyage de Ceramic Pro.

Utilisez un pistolet à mousse (optimal) ou un gant de nettoyage en microfibre propre, doux et de qualité avec un savon Ph neutre pour nettoyer la voiture. (Méthode des 2 seaux : Shampooing & Eau claire)

Rincez votre véhicule puis séchez-le avec une serviette microfibre de séchage propre et de qualité.

Évitez de laver en plein soleil pour réduire au minimum les tâches d'eau.

Ne pas cirer le revêtement. Il est inutile et la cire ne se lie pas au revêtement.

Seul Ceramic Pro Sport est le produit d'entretien recommandé pour rebooster. Demander à votre installateur local de vous l'appliquer lors de votre visite d'entretien annuelle.

Toujours sécher complètement votre véhicule avec une microfibre de séchage propre et de qualité. L'eau du robinet contient des minéraux qui peuvent laisser des dépôts créant des tâches d'eau.

Utilisez uniquement des serviettes en microfibre de qualité pour un résultat optimale et éviter un frottement agressif.

RETRAITS CONTAMINANTS

Ne jamais utiliser de produits agressifs pour polir le revêtement ou éliminer la contamination de surface.

Ne jamais utiliser une force excessive (frottement) pour enlever les tâches.

Les fientes d'oiseaux, le goudron, la sève, etc... doivent être enlevés le plus tôt possible soit à l'aide d'un jet haute pression, de l'eau savonneuse Ph neutre avec une microfibre humide propre et de qualité ou un solvant type alcool de qualité avec une microfibre humide (demandez conseil à votre applicateur) pour éviter les tâches et leurs durcissements sur le revêtement, cela affecterait la longévité du traitement hydrophobe.

Ceramic Pro est extrêmement lisse, cela signifie que la plupart des dépôts vont se dissoudre et être arrachés par l'effet d'auto-nettoyage de céramique Pro.

Réduire au minimum le frottement, (en particulier avec une serviette sèche) sur le revêtement cela assurera sa longévité.

INSPECTIONS ANNUELLES

Les inspections annuelles sont le processus recommandé pour s'assurer que le revêtement est bien entretenu et que l'entretien du véhicule est correctement exécuté.

Les inspections annuelles doivent être effectuées par un applicateur agréé afin de garantir des performances optimales.

Les inspections annuelles garantissent une brillance et une protection maximale du revêtement Ceramic Pro et perdure les bienfaits de votre traitement.

Ce service comprend et est facturé selon les tarifs en vigueur :

- Contrôle de l'état du traitement
- Lavage
- Séchage
- Application d'un booster Ceramic Pro Sport / Top Coat ou Care +

DÉCLARATION ASSURANCE

Il est conseillé de faire une déclaration à votre assurance en lui fournissant la facture de la pose du traitement de protection Ceramic Pro sur votre véhicule, afin qu'il puisse l'intégrer dans votre couverture de prise en charge le cas échéant.

Client | Je soussigné(e)

Avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales de préservation du traitement et conditions de garantie du fabricant Ceramic Pro.

Date :

Signature :

Établissement applicateur agréé n°

CACHET

GARANTIE DU FABRICANT

1.0 Programme de Garantie Ceramic Pro

1.1 Conditions générales:

Les conditions générales suivantes et les conditions s'appliquent à tous Programmes de garantie Ceramic Pro des produits :

1. La durée de la garantie commence à partir de sa date d'enregistrement via le site Web Professionnel Gloss Guard, une carte de garantie vous est délivrée avec les informations et détails du véhicule.
2. Cet accord exclut les véhicules utilisés à des fins commerciales à tout heure antérieure, actuelle ou pendant le déroulement de cette période de garantie.
3. La demande initiale doit être réalisée par un applicateur Ceramic Pro agréé.
4. Toute demande, nouvelle demande, travaux de réparation ou autres travaux effectués sur la surface déjà traité doivent être exécutés par un applicateur agréé Ceramic Pro après approbation de celui-ci.
5. Toute réclamation concernant un défaut de performance du produit Ceramic Pro doit être notifiée dans les 30 jours d'occurrence, calendrier de la pose du traitement, restitution du véhicule, munis de la facture d'achat et de la carte de garantie avec la date d'enregistrement du produit faisant foi.
6. Les véhicules de plus de 1 mois nécessitent obligatoirement une décontamination et un polissage obligatoire effectué par un applicateur agréé avant l'application de Ceramic Pro, les véhicules neuf nécessitent juste un polissage de la machine si conseillé par l'applicateur approuvé.
7. Le véhicule doit rester en permanence immatriculé dans le pays d'où il a reçu le traitement pour la durée de garantie.
8. La garantie est au nom du propriétaire du véhicule et ne peut être que transférer si le nouveau propriétaire assiste à l'inspection annuelle.

1.2 Limites de responsabilité générales

Ceramic Pro, LLC ou ses agents applicateurs n'acceptent pas la responsabilité pour ce qui suit:

1. Détérioration ou défaut d'un accessoire / élément / matériaux / équipement d'usine installé ne répondant pas aux normes IATF 16949:2016;
2. Les marques circulaires sur la peinture, les égratignures, éraflures, éclats de peinture, tâches d'eau dure;
3. Dommages ou détérioration préexistants;
4. Toute réclamation pour des questions qui sont couverts par les garanties constructeurs;
5. Dommages causés par des brosses de lavage manuel ou automatique, contaminés et / ou chiffons et éponges abrasives, zones non traitées en raison d'un accident dommages et / ou leurs réparations ultérieures, et / ou dommages causés par l'impact avec un objet étranger (exemple : gravillons, branches d'arbres etc...);
6. La garantie n'est valable que pour les vernis appliqués en usine à la fabrication du véhicule et exclut tous autres types de revêtement incolore ou mate.

1.3 Invalidations générales de la garantie

La garantie Ceramic Pro sera considérée comme invalide pour tous produits si l'un des états généraux suivant se manifestent:

1. Négligence d'entretien du véhicule selon les normes et techniques recommandées par Ceramic Pro;
2. Dommages causés par un composé abrasif, vernis et ou produits tiers;
3. Dommages résultant d'une collision ou d'autres accidents / incidents avec le véhicule;
4. Dommages accidentels ou malveillants y compris, mais sans limitation : incendie, inondation, conditions météorologiques extrêmes, effets secondaires qui peuvent résulter de ceux qui précèdent, ou de tous autres cas;
5. De nombreuses régions du pays utilisent du sel ou autres produits chimiques pour dessaler les routes pendant les mois d'hiver ce qui peut causer des effets indésirables sur votre véhicule et vos roues, il est recommandé de nettoyer fréquemment votre véhicule pendant cette saison. Ne pas prendre en compte cet état de fait réduirait incontestablement la longévité de votre traitement;
6. Défaut de réparer et de traiter à nouveau les surfaces sujettes aux dommages accidentels conformément à la garantie;
7. Les dommages causés par toute altération ou modification des surfaces du véhicule;
8. Dommages causés par les défauts de fabrication;
9. Dommages et défauts du véhicule avant l'application du produit;
10. Défaut d'adhérer à exigences énumérées sous les termes et conditions de cette garantie.

2.1 Garantie Ceramic Pro PPF & Vinyl (Pour film de protection peinture)

1. Ceramic Pro garantit à améliorer le substrat, une fois appliqué la surface devient hydrophobe et plus facile à entretenir;
2. Toutes les garanties sont soumises à la garantie du PPF ou du vinyle initial, le produit est installé sur et ne sera pas garanti plus longtemps que la durée de la garantie du substrat;
3. Le changement de finition (c'est-à-dire de Mate à Satinée) n'est pas garanti. Nous recommandons avant tout d'exercer un test sur petit endroit du support à traiter;
4. Un test de 50/50 permettra au client de décider et d'accepter le rendu en finition avec ce revêtement.

2.2 Garantie Ceramic Pro Rain (Pour vitre)

1. La garantie Ceramic Pro Rain est valide pendant 3 ans à partir de sa date d'application sur les surfaces vitrées et peut avoir une tenue jusqu'à 5 ans sur le substrat suivant l'abrasion des essuie-glaces;
2. L'utilisation des essuie-glaces n'est pas recommandée car il réduirait considérablement la durée de vie du traitement;
3. L'utilisation d'essuie-glaces détériorés annulera la garantie Ceramic Pro Rain;
4. Ce traitement rend votre surface vitrée complètement hydrophobe, ce qui empêche les liquides de tenir dessus, plus le liquide est lourd plus il s'échappe rapidement, à partir de 50 km/h les gouttes sont éjectées de votre pare-brise, ce qui apporte un confort de sécurité et visibilité accrue.

2.3 Garantie Ceramic Pro Wheel & Caliper (Pour Jante & Étrier)

1. La garantie est valable trois (3) ans à partir de sa date d'application sur toutes les jantes et étriers de freins. Résistant jusqu'à 1200 degrés, son pouvoir hydrophobe incroyable et anti-coloration des contaminants poussières de freins et environnementale;
2. La Rouille, les piqûres ou la décoloration en surface sont le résultat direct d'un mauvais entretien, cela n'est pas couvert par cette garantie.

2.4 Garantie Ceramic Pro sur véhicule neuf et occasion pour les surfaces extérieures

Ceramic Pro LLC garantit au propriétaire du véhicule désigné que si Ceramic Pro 9h / Light n'est pas satisfaisant dans ses performances de protection sur la peinture usine du véhicule, PPF & VINYL sur les matières, RAIN sur pare-brise et vitres, WHEEL & CALIPER sur les jantes et étriers de freins pour des dommages causés par les fientes d'oiseau, éclaboussures de bogues, sève des arbres ou dommages UV, tout en étant maintenu conformément aux termes et conditions de cette garantie, Ceramic Pro ou ses agents n'entraîneront aucun frais pour le propriétaire pour réparer, nettoyer et /ou retirer le zone touchée.

2.5 Garantie Ceramic Pro Leather (Pour Cuir)

La garantie est valable pour deux (2) ans à partir de la date d'application sur le cuir.

Ceramic Pro, LLC garantit au propriétaire du véhicule désigné que les surfaces traitées resteront protégées des taches permanentes et des dommages UV, et suivant les indications des limites de responsabilités ci-dessous.

2.6 Garantie Ceramic Pro Textile (Pour Tissus)

La garantie est valable pour un (1) an à partir de la date d'application sur le tissu.

Ceramic Pro, LLC garantit au propriétaire du véhicule désigné que les surfaces traitées resteront protégées des tâches permanentes et des dommages causés par les UV, uniquement si le textile ne rencontre pas d'abrasion (frottement) et suivant les indications des limites de responsabilités ci-dessous.

2.7 Limites de responsabilités

Limites de responsabilités Ceramic Pro, LLC ou de ses agents applicateurs qui se doivent de ne pas accepter la responsabilité pour ce qui suit:

1. Détérioration des surfaces intérieures d'origines du véhicule comprenant mais non limitées : moquette, tissus d'ameublement, cuir, surfaces semblables à du cuir, et toutes autres surfaces intérieures ne répondant pas aux normes IATF 16949:2016, ainsi que les matériaux ou fabrications par des fournisseurs tiers ou des modificateurs, ou détaillants professionnels;
2. Négligence d'entretenir le véhicule selon les normes et techniques recommandées par Ceramic Pro.
3. Défaut d'assister à l'inspection annuelle, annulera sa garantie;
4. Endommagement de toute surface intérieure avant l'application de Ceramic Pro;
5. Dommages causés par des déchirures, éraflures;
6. Dommages causés par altération ou modification des surfaces;
7. Dommages causés par un abrasif composé et produits tiers;
8. Dommages causés par un défaut de fabrication;
9. Les intérieurs en Alcantara sont exclus.

3.0 Dommages causés par un accident

Contactez votre assureur automobile pour s'assurer que le produit et service Ceramic Pro est bien inclus dans votre contrat.

Si le véhicule subit des dommages et qu'une nouvelle application est nécessaire sur les nouvelles surfaces non traité, contacter votre applicateur agréé afin qu'il établisse un devis à l'assurance pour sa prise en charge.

4.0 Réclamation

Ce qui suit s'applique à faire une réclamation pour tous défauts de produits:

1. L'applicateur agréé Ceramic Pro doit être notifié de toute réclamation due à une défaillance du produit dans les 30 jours calendaires de la pose du traitement, restitution du véhicule, munis de la facture d'achat et de la carte de garantie avec la date d'enregistrement du produit faisant foi ;
2. Toute demande, et / ou nouvelle demande, travaux de réparation ou autres travaux effectués sur la surface revêtue doivent être appliqués / ré-appliqués ou réparés par un applicateur agréé Ceramic Pro après l'approbation de Ceramic Pro France.

5.0 Applicateur agréé Ceramic Pro

Les installateurs Ceramic Pro sont sélectionnés en utilisant des directives strictes et exigeantes. Seuls les applicateurs agréés sont autorisés à utiliser et installer tous les produits Ceramic Pro.

6.0 Limites de garanties

En cas de réclamation de garantie, la garantie est limitée à ce qui suit:

1. Ceramic Pro doit donner son approbation pour réparer le préjudice reconnu sous garantie et procéder à la réparation de celui-ci;

Pour faire une réclamation:

Contactez votre centre agréé Ceramic Pro au :